

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2012

DCM N° 12-04-14

Objet : Financement d'actions dans le cadre de la politique de la ville.

Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjoint au Maire

Lors des Conseils Municipaux du 23 février et du 29 mars derniers, une première programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été approuvée et a permis d'engager 761 303 € de la ville de Metz (soit 67% de l'enveloppe annuelle), en complément de 394 422 € engagés par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (soit 85% de l'enveloppe annuelle).

Les actions retenues dans le CUCS font l'objet d'une programmation concertée avec l'Etat, lequel définit un niveau d'engagement selon des priorités essentiellement thématiques (réussite éducative, emploi et insertion professionnelle, prévention de la délinquance et tranquillité publique). Les projets associatifs que l'Etat ne juge pas prioritaires peuvent faire l'objet d'un financement intégral ou majoré par la Ville, dès lors qu'ils contribuent au lien social, au développement de la citoyenneté, à l'animation en faveur de la jeunesse ou à l'accompagnement des opérations de rénovation urbaine.

La présente délibération vise 15 dossiers complémentaires dont six sont nouveaux ainsi que huit ateliers jeunes.

Un effort particulier est mené en matière d'accès à l'emploi (ateliers d'insertion et d'accompagnement et aide aux diplômés désirant suivre une formation d'apprentissage en alternance) et sur l'habitat et le cadre de vie (initiation au développement durable en particulier).

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations de produire un bilan d'activité et un compte-rendu financier des actions concernées.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 103 800 € (dont 100 306 € au titre du CUCS et 3 494 € au titre des ateliers jeunes).

La validation du principe de cet engagement financier porte à 865 103 € le montant de l'enveloppe CUCS consacré à ce jour au titre de la programmation 2012 au soutien de projets associatifs.

RECONDUCTION DE PROJETS

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Association Formation Information Loisirs Emploi Culture : Ateliers pour les mères des cités
Différents ateliers (développement intellectuel de l'enfant et soutien aux mères) permettront de sensibiliser les mères des quartiers de Metz-Nord et Metz-Borny, à des sujets importants du proche environnement de l'enfant, tout en les aidant à se développer elles-mêmes et à envisager de façon plus harmonieuse leur rapport à la famille, à l'enfant et à l'environnement social, familial et scolaire.

Coût total : 14 830 €

Subvention Ville de Metz : **2 500 €**

Association d'Information et d'Entraide Mosellane : Programme d'accompagnement des situations de violence

Ce programme permet d'accueillir les victimes de violence, avec ou sans hébergement. Il s'agit de les écouter, les reconforter et les accompagner dans leurs démarches. Il propose également un dispositif d'accueil et d'accompagnement des hommes et des femmes, auteurs de violence ainsi que des stages de citoyenneté.

Coût du projet : 60 037 €

Subvention de la Ville de Metz : **7 500 €**

Association d'Information et d'Entraide Mosellane : Lieu d'accueil pour femmes victimes de violence

Ce lieu d'accueil de jour permet d'accueillir et d'informer les femmes victimes de violences conjugales, familiales ou sociales. C'est un lieu d'écoute mais également d'aide à la décision, d'information juridique et administrative.

Coût du projet : 39 170 €

Subvention de la Ville de Metz : **7 500 €**

Association Messine Interfédérale Metz-Nord-Patrotte : Lien social et animation du quartier

Il s'agit d'organiser des temps de rencontres conviviaux (apéros/repas animés, sorties collectives), de mettre en place une programmation culturelle (spectacles, rencontres/débats) et de créer un collectif inter-acteurs afin de favoriser la mixité sociale et culturelle des quartiers de Metz-Nord tout en affirmant le rôle de l'association dans le maillage social et la vie des territoires géographiques concernés.

Coût total : 19 178 €

Subvention Ville de Metz : **5 200 €**

Association Messine de Médiation Sociale : Service de médiation sociale, familiale et de voisinage

Cette action permet aux habitants de l'ensemble des quartiers messins de faire appel à un tiers neutre, le médiateur, dans la recherche de solutions dans les conflits avec d'autres personnes ou organismes. Deux médiateurs professionnels renforcés par une équipe de 7 bénévoles en cours de formation, répondront à environ 1 250 sollicitations.

Coût total : 107 500 €

Subvention Ville de Metz : **25 000 €**

Comité de Gestion des Centres Sociaux : Enfance et insertion des jeunes mères

Cette action s'adresse à de jeunes femmes et/ou mères d'origine étrangère avec des difficultés d'expression en langue française. Deux ateliers (apport de bases linguistiques et informations) permettront à ces femmes, habitant le quartier de Metz-Borny, à devenir autonomes dans l'exercice de la citoyenneté et à les guider dans l'éducation de leurs enfants.

Coût total : 20 520 €

Subvention Ville de Metz : **6 000 €**

Centre d'Information Féminin Familial : Permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes
Il s'agit de favoriser l'accès au droit pour tous publics, particulièrement les plus éloignés de l'information, promouvoir la citoyenneté et favoriser la résolution des conflits. Les permanences sont tenues au Point d'Accès au Droit de Metz-Borny.

Coût total : 5 650 €

Subvention Ville de Metz : **4 000 €**

EDUCATION

Association Départementale d'Aide aux Pupilles : Ateliers lecture

Ce dispositif est centré sur le quartier de Metz-Borny et concerne les écoles Erckmann-Chatrion, Maurice Barrès, Louis Pergaud et Jules Verne. Destiné exclusivement aux élèves de CP, il a pour but de les accompagner dans la lecture, étape importante de leur apprentissage au CP. Les ateliers sont animés par des étudiants et contribueront ainsi à la réussite scolaire des élèves.

Ce projet a été construit pour reprendre des activités antérieurement conduites par une association qui a cessé son activité. Il fera l'objet de demandes de cofinancement à compter de la rentrée de septembre.

Coût total : 9 026 €

Subvention Ville de Metz : **9 026 €**

Association d'Information et d'Entraide Mosellane : Espace parents-enfants

Cet espace est dédié aux parents résidant sur les quartiers de Metz-Borny, Bellecroix et Metz-Nord. C'est un lieu de socialisation, d'apprentissage et de valorisation de compétences sociales au service des autres et de soi-même.

Coût total : 31 255 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

NOUVEAUX PROJETS

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Association Franco-Asiatique : Les ateliers d'insertion sociale et d'accompagnement

La mise en place de divers ateliers (santé, budget, enfant/famille, logement/environnement, culture/loisirs) permettra à 24 adultes issus du quartier de Metz-Borny de valoriser leur capacité à apprendre, à reprendre confiance en soi tout en facilitant leur intégration dans le milieu local de proximité.

Coût total : 28 000 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

Mission Locale : Communication et Emploi

L'action consiste à donner aux jeunes de niveau IV (diplômés du baccalauréat) souhaitant rechercher un contrat en alternance, les codes de communication et les codes sociaux adaptés à leur projet professionnel et leur recherche d'emploi. Une formation de 30 heures sera ainsi assurée dans les locaux de l'Agora sur le quartier de la Patrotte.

Coût total : 4 100 €

Subvention Ville de Metz : **3 280 €**

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Association Messine Interfédérale de Metz-Nord-Patrotte : Fête de quartier

Une fête de quartier est prévue le 22 ou le 23 septembre prochain afin de reconquérir et animer l'espace public. Il s'agira d'offrir aux habitants du quartier un temps fort d'animation festive (ateliers pour enfants, ados, adultes, familles, concerts, spectacles...) et de renforcer le partenariat local.

Coût total : 13 772 €

Subvention Ville de Metz : **3 000 €**

EDUCATION

Association Départementale d'Aide aux Pupilles : Aide aux devoirs

Ce dispositif concerne l'école primaire Maurice Barrès. 15 enfants seront reçus dans les locaux de l'association, quatre jours par semaine de façon à ce qu'ils puissent faire leurs devoirs dans un environnement calme avec une aide appropriée.

Coût total : 3 008 €

Subvention Ville de Metz : **1 300 €**

HABITAT ET CADRE DE VIE

LogiEst: Médiaterre

Ce projet est porté par l'agence de LogiEst de Woippy/Metz-Nord qui comprend un peu plus de 2 000 logements dont 40% sur Metz.

D'une durée de 6 à 9 mois, il contribue à changer durablement les comportements et responsabiliser les individus (limiter les emballages, trier ses déchets, économiser les énergies...). Il permet également à des familles volontaires de diminuer leurs charges. Il crée et dynamise le lien social au sein du quartier concerné (Metz-Nord) via les animations de quartiers et les visites pédagogiques. Il est mis en œuvre par l'association Unis Cités qui recrutera 16 jeunes volontaires des quartiers concernés en service civique.

Coût total : 68 120 €

Subvention Ville de Metz : **4 000 €**

Metz-Pôle-Services : Ensemble pour une démarche écocitoyenne

Il s'agit de sensibiliser fortement les habitants de la copropriété Fantenotte sur la gestion des déchets dans une démarche écocitoyenne. Une campagne de sensibilisation sera réalisée par les médiateurs de l'association (distribution d'affiches, flyers, animations ludiques pour les plus jeunes). Les 14 locaux à poubelle recensés sur la copropriété seront nettoyés et repeints selon chaque couleur représentant les couleurs du tri sélectif des déchets.

Coût total : 30 600 €

Subvention Ville de Metz : **12 000 €**

ATELIERS JEUNES

Le programme Ateliers Jeunes s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance et propose aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des projets d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs ainsi que, le cas échéant, des billets pour accéder à des spectacles (Arsenal, Trinitaires, en préfiguration de l'ouverture e la BAM).

Il est proposé de participer aux financements des projets portés par les associations suivantes :

	COUT GLOBAL	PARTICIPATION VILLE
<u>AP SIS-EMERGENCE</u>		
Réalisation d'une fresque dans une salle d'une halte-garderie (Metz-Nord)	980 €	190 €
De l'expression à l'impression (Metz-Borny)	1 249 €	619 €
Rénovation du jardin pédagogique (Arry)	630 €	315 €
Ecologie aux jardins familiaux (Metz-Borny)	1 570 €	1 200 €

CMSEA

Création de la Maison des 4 Vents (Hannaux-Frecot-Barral)	4 030 €	550 €
--	---------	-------

MJC BOILEAU

Aménagement d'un espace collectif de compostage (Woippy)	986 €	98 €
Réfection d'une cage d'escalier d'immeuble (Woippy)	1 260 €	130 €

MONTIGNY SPORT NATURE

Nettoyage des déchets de la Seille (Magny à Metz)	1 348 €	392 €
--	---------	-------

Soit un total de **3 494 €**

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU le Budget Primitif,

VU la Loi du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,

VU la décision du Comité Interministériel des Villes et du Développement Urbain du 9 mars 2006 consistant à substituer, à compter du 1^{er} janvier 2007, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale aux Contrats de Ville,

VU la décision du Comité d'Administration Régional en date du 10 novembre 2006 par laquelle les quartiers de Metz-Bellecroix, Metz-Borny, Chemin de la Moselle, Boileau-Prégénie, Metz-Patrotte et Hannaux-Frécot-Barral ont été retenus dans la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2007 par laquelle a été validée la convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signée avec l'Etat en date du 2 février 2007,

VU l'avis favorable du 30 juillet 2007 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, ayant validé le programme pluriannuel d'actions du CUCS,

VU le courrier-circulaire du 8 novembre 2010 du Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique et de la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, valant prolongation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale,

VU la décision du Préfet de Lorraine et de Moselle, Délégué de l'ACSE, en date du 18 février 2011, de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 le Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

VU la correspondance en date du 14 février 2012 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, relative à l'enveloppe 2012 pour les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Programmes de Réussite Educative, Opérations Ville Vie Vacances et autres dispositifs,

CONSIDERANT l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre des thématiques prioritaires développées par la Politique de la Ville, dans lesquelles la Ville de Metz s'attache à s'engager,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'approuver et de participer pour une dépense de 103 800 € au financement des actions suivantes :

AD PEP 57

. Ateliers lecture	9 026 €
. Aide aux devoirs	1 300 €

AFA

. Les ateliers d'insertion et d'accompagnement	5 000 €
--	---------

AFILEC

. Ateliers pour les mères des cités	2 500 €
-------------------------------------	---------

AIEM

. Accompagnement des situations de violence	7 500 €
. Lieu pour femmes victimes de violence	7 500 €
. Espace parents-enfants	5 000 €

AMIs

. Lien social et animation du quartier	5 200 €
. Fête de quartier	3 000 €

<u>AMMS</u>	
. Service de médiation sociale, familiale et de voisinage	25 000 €
<u>AP SIS-EMERGENCE</u>	
. AJ - Réalisation d'une fresque	190 €
. AJ – De l'expression à l'impression	619 €
. AJ – Rénovation d'un jardin pédagogique	315 €
. AJ – Ecologie aux jardins familiaux	1 200 €
<u>CMSEA</u>	
. AJ – Construction de la Maison des 4 Vents	550 €
<u>COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX</u>	
. Enfance et insertion des jeunes mères	6 000 €
<u>CIFF-CIDF</u>	
. Permanence d'accès au droit et aide aux victimes	4 000 €
<u>LOGIEST</u>	
. Médiaterre	4 000 €
<u>MISSION LOCALE</u>	
. Communication et emploi	3 280 €
<u>MJC BOILEAU</u>	
. AJ – Aménagement d'un espace collectif de compostage	98 €
. AJ – Réfection d'une cage d'escalier d'immeuble	130 €
<u>MONTIGNY SPORT NATURE</u>	
. AJ – Nettoyage de la Seille	392 €
<u>MPS</u>	
. Ensemble pour une démarche citoyenne	12 000 €

De solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Vu et présenté pour enrôlement,
 Signé :
 L'Adjointe Déléguée :

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Direction de la Politique de la Ville

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ